

**TOURISME – CONVENTION DESTINATION TOURISTIQUE –
BAIE DE SAINT-BRIEUC PAIMPOL LES CAPS – 2018-2020**

Le Conseil communautaire valide les orientations relatives à la Destination touristique « Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps » et approuve la convention de partenariat.

**TOURISME – OPERATION GRAND SITE CAP D'ERQUY CAP
FREHEL – CONVENTION 2018-2020**

Le Conseil communautaire valide les orientations relatives à l'Opération Grand Site et approuve la convention de partenariat.

**DECHETS MENAGERS – COLONNES ENTERREES – ERQUY –
TRAVAUX DU SDE – PARTICIPATION**

Le Conseil communautaire approuve le projet d'éclairage public présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 3 500 € HT. Lamballe Terre & Mer verse une subvention d'équipement au SDE22 au taux de 74,5 % du coût.

**DECHETS MENAGERS – COLONNES ENTERREES – PLENEUF-
VAL-ANDRE – TRAVAUX DE SDE - PARTICIPATION**

Le Conseil communautaire approuve le projet d'éclairage présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 1 500 € HT. Lamballe Terre & Mer verse une subvention d'équipement au SDE22 au taux de 60% du coût.

**CONTRACTUALISATIONS ET COMMUNICATION –
« DYNAMISME DES CENTRES VILLES ET BOURGS RURAUX »
- JUGON-LES-LACS COMMUNE NOUVELLE**

Le Conseil communautaire confirme le soutien de Lamballe Terre & Mer à la commune de Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle pour sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » et approuve le protocole cadre.

**EAU ASSAINISSEMENT – MODALITES DE FINANCEMENT DES
EXTENSIONS DE RESEAUX**

Le Conseil communautaire approuve la mise en place des modalités de financement des extensions de réseaux selon la nature des projets, à savoir :

- Desserte de constructions neuves à caractère d'habitation : participation financière du demandeur à hauteur de 40% du coût.
- Desserte de construction à caractère agricole, artisanal, industriel ou commercial : participation financière du demandeur à hauteur de 100% de coût.
- Desserte de construction existante à caractère d'habitation : travaux pris en charge par la collectivité dans le cadre d'un budget et d'une programmation annuelle. Le demandeur peut apporter un concours si le budget n'a pas été prévu par la collectivité,
- Renforcement de réseau pour la défense incendie : le financement de ces travaux sera à la charge de communes ou des demandeurs.

**EAU ASSAINISSEMENT – SDAEP – DESIGNATION DES
DELEGUES**

Le Conseil communautaire désigne pour siéger au comité syndical du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau potable des Côtes d'Armor :

- délégués titulaires :
 - o Jean-Pierre OMNES
 - o Jean-Luc BARBO
 - o Loïc DERON
 - o Didier YON
- délégués suppléants :
 - o Thierry ANDRIEUX
 - o Yves LEMOINE
 - o Jean HERVÉ
 - o Edmond HERVÉ

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-
RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR
DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.